



Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

203

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le 29 NOV. 2024

Breger  
Levrault

ID : 077-217702158-20241127-02024\_74-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 27 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 21	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 2	Votants : 23	

Date de la convocation : 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 novembre à vingt heures et six minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

**Étaient présents** : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - BOURDEILLE Christian - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Étaient absents avec pouvoirs** : Thierry DIGUET à Isabelle LENOIR, Mylène ROUSSEL à Jean-Paul GARCIA ROBIN

**Était absent sans pouvoir** : Viviane DANSOU

### **DÉLIBÉRATION N° 02024\_74 : Dissolution SMAVOM de la région de Tournan : reprise de résultat et décision modificative n°1**

**Entendu** l'exposé de Madame Nathalie SPRUTTA-BOURGES, adjointe au Maire déléguée aux Finances et aux Transports, relatif à la reprise de résultat du SMAVOM et au vote de la décision modificative n°1 du budget communal 2024 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté n°2024/DRCL/BLI/n°21 de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne du 17 juillet 2024, portant dissolution du syndicat mixte à vocation multiple de la région de Tournan-en-Brie ;

**Vu** la délibération 02024\_49 de la commune, portant dissolution du SMAVOM et la répartition de son actif

**Considérant** qu'il est opportun d'effectuer la reprise de résultat du syndicat mixte à vocation multiple de la région de Tournan-en-Brie, dans le budget de la commune ;

**Considérant** le besoin d'ajuster les crédits budgétaires par décision modificative ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Affecte** les résultats du syndicat mixte à vocation multiple de la région de Tournan-en-Brie, tel que décrit ci-dessous à la décision modificative :

- Section de fonctionnement : + 118 751,64 €
- Section d'investissement : - 1 127,33 €

**Adopte** la Décision Modificative n°1 du budget 2024 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
002 - Reprise de résultat section de fonctionnement				118 751,64 €
Total affectation du résultat de la section de fonctionnement				118 751,64 €
6042 - Achat de prestations de services (sauf terrains à aménager)		40 000,00 €		
60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité		4 751,64 €		
60621 - Fournitures non stockées - Combustibles		20 000,00 €		
6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures		20 000,00 €		
6156 - Maintenance		5 000,00 €		
6228 - Rémunération d'intermédiaire et honoraires - Divers		15 000,00 €		
6245 - Transport de personnes extérieures à la collectivité		4 000,00 €		
Total Chapitre 011 - Charges à caractère général		108 751,64 €		
65568 - Autres contributions		10 000,00 €		
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		10 000,00 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>118 751,64 €</b>		<b>118 751,64 €</b>

INVESTISSEMENT				
001 - Reprise de résultat section d'investissement	1 127,33 €			
Total affectation du résultat de la section d'investissement	1 127,33 €			
10226 - Taxe aménagement				1 127,33 €
Total chapitre 10 - Dotations, Fonds divers et réserves				1 127,33 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 127,33 €</b>			<b>1 127,33 €</b>

*Fait et délibéré en séance, le 27 novembre 2024*

Le secrétaire de séance  
Nathalie SPRUTTA-BOURGES



Le Maire  
Jean-Paul GARCIA ROBIN



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le



ID : 077-217702158-20241127-02024\_74-DE